



BARÈMES AGENCE

COPROPRIÉTÉS : Le Cabinet ne prend plus de nouvelles copropriétés en gestion

GERANCE		LOCATION CLASSIQUE		PRESTATIONS FORFAITAIRES			
		POUR TOUS LES TYPES DE LOGEMENT D'HABITATION	POUR LES GARAGES / PARKINGS (forfait)				
GERANCE SEULE (sur les loyers mensuels HC)	8,40 % TTC	PACK 1 (visite, constitution du dossier et rédaction du bail) : 8.07€ TTC/m ² par partie (prop/loc)	PACK 2 (réalisation de l'état des lieux) : 3€ TTC/m ² par partie (prop/loc)	Si le bailleur réalise la visite et l'agence rédige le bail : 33% de remise sur le PACK 1 (prop/loc)			
OPTION 1 – GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS (GLI)	2,25 % TTC (soit 10,65 % TTC au total)	<i>Exemple : studio de 25m² : PACK 1 = 25x8.07 = 201.75€ TTC</i>	<i>Exemple : studio de 25m² : PACK 2 = 25x3 = 75€ TTC</i>				
<i>* Les honoraires agence globaux ne peuvent pas dépasser le montant du loyer mensuel hors charges</i>							
OPTION 2 – GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS (GLI) DÉTÉRIORATION IMMOBILIÈRE (DI)	2,50 % TTC (soit 10,90 % TTC au total)	PACK 1 (visite, constitution du dossier et rédaction du bail) par partie (prop/loc)	PACK 2 (réalisation de l'état des lieux) par partie (prop/loc)	Honoraires à hauteur de 15 % TTC du loyer annuel à la charge du locataire			
		40,00 € TTC	35,00 € TTC				
VENTE							
PRIX DE VENTE		HONORAIRES TTC à la charge de l'acquéreur					
DE 1 € À 33 000 €		4 900 €					
DE 33 001 € À 54 000 €		5 900 €					
DE 54 001 € À 79 000 €		6 900 €					
DE 79 001 € À 99 000 €		7 900 €					
DE 99 001 € À 129 000 €		8 900 €					
DE 129 001 € À 159 000 €		9 900 €					
DE 159 001 € À 179 000 €		10 900 €					
DE 179 001 € À 199 000 €		11 900 €					
DE 199 001 € À 219 000 €		12 900 €					
DE 219 001 € À 239 000 €		13 900 €					
DE 239 001 € À 259 000 €		14 900 €					
DE 259 001 € À 299 000 €		15 900 €					
DE 299 001 € À 550 000 €		5 %					
DE 550 001 € À 650 000 €		4,5 %					
À PARTIR DE 650 001 €		4 %					
VENTE IMMEUBLE PROFESSIONNEL A USAGE EXCLUSIF COMMERCIAL ET/OU FONDS DE COMMERCE : 10 % TTC DU PRIX NET VENDEUR A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR							
AVIS DE VALEUR VENTE (dans le cadre d'une succession, d'une séparation, d'une déclaration d'impôt...) 150 € (GRATUITÉ DE L'AVIS DE VALEUR en cas de mise en vente au sein du cabinet à l'issue dudit avis)							

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

** Pour tout nouveau mandat à compter de cette date. Les mandats signés avant cette date restent sur l'ancien barème sauf en cas d'avenant au mandat*